Syndicat cftc Auchan Retail France

ACCORDS TRAVAILLEURS HANDICAPES & EGALITE PROFESSIONNELLE – juillet 2022 -

FLASH INFO - FLASH INFO - FLASH

ENFIN SIGNÉS !

UNE AMBITION COMMUNE CONCRETISÉE

ACCORD TRAVAILLEURS HANDICAPES

L'enjeu de ***l'accord ARF en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap*** ne fait pas de doute. Signé pour 4 ans par toutes les Organisations Syndicales, il engage ainsi toutes les parties prenantes au travers de la mission handicap en charge du pilotage national unique et unifié. À charge pour cette mission de s'appuyer sur un réseau d'appui (pilote, relais, référents, tuteurs, experts et file RH) en territoire couvrant l'ensemble des composantes de l'Entreprise ARF.

Les engagements de cet accord (sensibilisation, formation, recrutement et insertion professionnelle, maintien dans l'emploi, recours au secteur protégé, …) sont ainsi pris. Au local (CSE) comme au national (CCSE et commissions de suivi ARF), tout est donc prêt pour la mise en œuvre et la réussite de cet accord social majeur.

ACCORD ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

L'accord en faveur de l'Égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes et de la qualité de vie et des conditions de travail prend lui aussi beaucoup de sens. Bien que ces domaines d'actions soient imposés par le législateur, 2 ambitions fortes s'expriment dans cet accord distinguant **l'Egalité Professionnelle Femmes/Hommes** (recrutement, promotion, formation, rémunération et accompagnement de la parentalité) et la **QVT/Diversité** (conciliation vie personnelle et vie professionnelle, la lutte contre les violences ordinaires). À cela s'ajoute un volet mobilité douce, également un des axes de responsabilité de l'Entreprise par sa contribution à la QVT.

Les engagements pris par de fortes mesures, applicables et quantifiables, permettront à la commission égalité professionnelle (CSE/CCSE) l'étude des éléments chiffrés du rapport annuel et l'analyse des évolutions. Celle-ci devra aussi dresser le bilan des actions et proposer des actions pour l'année suivante. Au niveau national, le bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé lors de la réunion de la commission de suivi de l'accord.

L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE

Il ne pouvait en être autrement. Si de nombreuses réunions paritaires et d'âpres négociations ont permis d'aboutir à ces 2 accords et à leurs ambitions, c'est bien que ces sujets sociétaux sont sensibles.

Les délégations **CFTC ARF** ont eu à cœur de faire des propositions, d'enrichir les projets d'accords qu'il faut dorénavant faire appliquer et faire vivre au quotidien. Au-delà de la RSE ARF qui se concrétise un peu plus chaque jour pour l'ensemble des salariés des entreprises d'ARF, la signature **CFTC ARF** engage donc ces accords pluri annuels.

Bruno DELAYE – www.cftc-auchan.fr - cftcauchanretailfrance@gmail.com – 06 17 14 17 13